

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-143

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de Médecine en date du 16 février 2018 ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 03 mai 2018.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie - P6.12 - Convention d'échange en Médecine avec University of South Florida (Etats-Unis) et l'Institut Pasteur**

**Exposé de la décision :**

Historique : un programme d'échange de stages médicaux pour élargir les liens universitaires, faciliter la coopération universitaire, accroître les possibilités pédagogiques, enrichir l'environnement éducatif et promouvoir la compréhension internationale et interculturelle entre des participants diplômés français et américains.

Problématique : Convention tripartite dans laquelle les parties souhaitent mettre en œuvre un programme d'échange en stage clinique.

Proposition de décision soumise au Conseil : Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les nouvelles conditions de collaboration relatives à cet accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*